

Lille, le **18 DEC. 2023**

Le secrétariat de la CDPENAF  
Affaire suivie par : Nouamane LAHMAR  
ddtm-cdpenaf-secretariat@nord.gouv.fr

Le secrétariat de la commission départementale de  
préservation des espaces naturels, agricoles et  
forestiers

à

Communauté de communes pévèle carembault  
à l'attention de M.ROSSI  
hôtel de ville  
place du bicentenaire  
59710 Pont à Marcq

**Objet : Modification n°2 du PLU de la commune d'Aix-en-pévèle**

Par courrier reçu le 16 novembre 2023, vous m'informez du projet de modification n°2 du PLU de la commune d'Aix-en-pévèle.

La modification du PLU de la commune d'Aix-en-pévèle prévoit une nouvelle rédaction des dispositions réglementaires relatives à la zone Nj ainsi que la requalification d'un secteur Nj d'une emprise de 5 245 m<sup>2</sup>, correspondant à des terrains appartenant à un centre équestre, en zone agricole.

En l'espèce, la procédure de modification de droit commun du PLU de la commune d'Aix-en-pévèle ne rentre pas dans le champ des dossiers soumis à l'avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), tel que prévu aux articles L151-12 et L151-13 du code de l'urbanisme. Aussi, ce dossier ne sera pas examiné par la commission.

Pour le président de la commission départementale de  
préservation des espaces naturels agricoles et forestiers  
la cheffe du service études, planification et analyses  
territoriales

  
Anne-Sophie THOUZE

Copie : DDTM 59 / Service territorial centre